

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

**CHAMBRE EMPLOI-
FORMATION DE :**

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP :

Mode d'Emploi Namur

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue :

Place l'Ilon

Numéro :

1 7

Boîte :

Code postal :

5 0 0 0

Localité :

NAMUR

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Femme en orientation – VISA pour l'emploi	Favorable
2	Clés pour la formation qualifiante	Favorable
3	Clés pour la formation qualifiante spécifique	Réservé

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

Dans son dernier rapport analytique et prospectif paru en novembre 2021 (www.bassinefe-namur.be/rapport-analytique-et-prospectif-2021-et-diagnostics-sectoriels), l'IBEFE de Namur soulignait une nouvelle fois les **besoins importants en termes d'offres d'orientation et découverte métiers** sur le Bassin de Namur.

Voici ces principaux constats en la matière :

« *Beaucoup de métiers et notamment de métiers pour lesquels **il existe de réelles perspectives d'emploi** restent encore inconnus, mal connus et/ou font l'objet de préjugés, souffrent d'un **déficit en termes d'image**. **Les jeunes et les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent dès lors pas aux options et formations** qui mènent à ceux-ci et certaines d'entre elles ferment ou ne peuvent ouvrir. Cette **méconnaissance des métiers** est également source d'abandons en cours de formation.*

*Il est donc **indispensable de mettre en place et de développer plus d'actions de découverte, de promotion et de valorisation des métiers** : à destination des jeunes et des personnes sans emploi, mais également à destination des parents, des acteurs de l'orientation, des accompagnateurs, enseignants, chefs d'ateliers, ... (exemples : stages d'observation, journées découverte métiers, de séances d'acculturation en entreprises ou en centres de compétences, organisation de modules courts d'essais métiers, ...).* »

Récemment, plusieurs acteurs namurois de l'Emploi et la Formation ont témoigné de besoins croissants en termes d'actions d'orientation pour leur public. Ils décrivent un public de plus en plus précarisé et de plus en plus « perdu » quant à son projet professionnel. Ils s'accordent aussi sur le constat de la nécessité d'un travail plus long et plus en profondeur avec le public afin de parvenir à faire émerger des projets réalistes et concrets.

En ce qui concerne l'offre disponible sur le territoire, l'asbl Mode d'emploi est la seule à proposer une offre de formation structurelle en orientation à un public spécifique de femmes. A Namur, on relève des offres en orientation de 3 autres CISP, à savoir les asbl Vis-à-Vis, Afico et Centre Européen du Travail.

L'appel à projets « Appui aux parcours vers l'Emploi » permet d'envisager 16 autres offres potentielles en orientation sur la commune de Namur mais celles-ci ne sont à ce jour ni assurées ni programmées dans un agenda défini. En outre, les offres émergeant de cet appel à projets sont de plus courte durée et ne proposent dès lors pas le même service en ce qui concerne l'intensité et la continuité de l'accompagnement des publics. En conséquence, ne répondant pas aux mêmes besoins, ils ne s'adressent pas non plus au même type de public. Ces offres sont donc complémentaires à l'offre structurelle.

Etant donné les besoins importants du public et l'offre relative de filière d'orientation, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément. Toutefois, étant donné la fusion des asbl territoriales de Mode d'Emploi en une seule asbl régionale, l'introduction du dossier de demande ne permet plus une visibilité de l'offre qui sera proposée sur le Bassin de Namur. **Dès lors, les Membres de la CEF de Namur souhaitent formuler la demande qu'au moins une session de formation soit dispensée et assurée sur le territoire du bassin de Namur.**

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

X	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

Motivation :

Compte tenu des besoins importants du public et l'offre relative de filière d'orientation (cfr. avis et arguments émis pour la filière 1 - **Femme en orientation – VISA pour l'emploi**), les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément.

Toutefois, comme pour la précédente filière, étant donné la fusion des asbl territoriales de Mode d'Emploi en une seule asbl régionale, l'introduction du dossier de demande ne permet plus une visibilité de l'offre qui sera proposée sur le Bassin de Namur.

Dès lors, les Membres de la CEF de Namur souhaitent formuler la **demande qu'à tout le moins, une session de formation soit proposée au public namurois ou que l'offre proposée (éventuellement hors du Bassin namurois) soit accessible au public namurois en prévoyant les solutions de mobilité adéquates.**

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input type="checkbox"/>	Favorable
--------------------------	-----------

<input checked="" type="checkbox"/>	Réservé
-------------------------------------	---------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	-------------

Motivation :

Bien qu'ils ne contestent pas les besoins importants du public et l'offre relative de filière d'orientation, les Membres de la Chambre Emploi Formation de Namur remettent **un avis réservé** sur cette demande d'agrément pour plusieurs raisons.

D'abord, ils ne perçoivent pas la plus-value de cette demande en comparaison à la proposition de la filière « Clés pour la formation qualifiante ». Le travail à réaliser avec la personne sera, en effet, identique et la découverte des secteurs sera également opérée en fonction des besoins spécifiques de chaque stagiaire.

En outre, le contenu de formation n'est pas précisé distinctement. Il est difficile d'identifier la part de formation spécifique plus technique en rapport au secteur qui sera sélectionné. S'agit-il en somme plus d'une préformation que d'une action d'orientation ? Et si ce n'est le cas, la question de la redondance avec la première filière se pose.

Enfin, comme pour les autres demandes de cet opérateur, l'introduction d'un dossier régional global sans précision de l'offre territoriale ne permet pas d'apprécier le service qui sera proposé spécifiquement au public namurois.

Compte tenu de tous ces éléments, les Membres de la Chambre Emploi Formation **demandent au porteur de projet de fusionner ce nouveau projet avec la filière 2. Clés pour la formation qualifiante et de proposer dès lors un plus grand nombre de sessions** en Wallonie, sessions dont certaines seront programmées et dispensées sur le territoire du Bassin de Namur.